

Synthèse

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et le concept de pauvreté ne fait pas l'objet d'une définition unique. Selon les approches, la pauvreté peut être abordée par la perception d'aides sociales spécifiques, par la conjonction de conditions de vie défavorables, ou par la situation au regard d'un niveau de vie monétaire de référence. Ces approches ne sont pas toutes mobilisables au niveau régional, *a fortiori* à un niveau géographique plus fin.

L'approche monétaire est la seule qui permet une analyse fine d'un point de vue géographique, à un niveau régional ou infrarégional. Elle est par ailleurs relativement standardisée et commune à de nombreux pays. Dans cette approche, on dénombre en 2020 dans le Grand Est, 339 000 ménages se situant sous le seuil de pauvreté, soit 14,5 % de la population régionale. Ce taux de pauvreté est quasiment identique au taux de la France métropolitaine (14,4 %). La région se situe au 6^e rang des 13 régions de métropole et ce taux peut ainsi être considéré comme assez modéré. Six départements de la région ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne de France métropolitaine. Il s'agit des Ardennes, de l'Aube – ces deux départements figurant dans le quart des départements métropolitains les plus touchés – de la Moselle, de la Haute-Marne, des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle. La Marne et la Meuse ont un taux proche du taux moyen mais inférieur. Enfin, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sont les départements les moins touchés de la région.

Les espaces urbains du Grand Est sont plus concernés par la pauvreté que les espaces ruraux, et aussi un peu plus qu'au plan national. À l'inverse, l'espace rural de la région est plus préservé en comparaison des mêmes types d'espaces au plan national.

Si le taux de personnes touchées par la pauvreté monétaire dans le Grand Est est proche de la moyenne nationale, le constat est le même pour « l'intensité » de la pauvreté : le niveau de vie médian des ménages en situation de pauvreté dans la région (10 780 €) est quasi identique à celui de l'ensemble des ménages métropolitains vivant sous le seuil de pauvreté. Par contre, si sur le territoire national un taux de pauvreté élevé s'accompagne généralement d'un niveau de vie médian des personnes pauvres plus faible, cette relation ne se vérifie pas systématiquement dans la région.

Ainsi dans les Ardennes, le taux de pauvreté est supérieur de 2,1 points à celui de l'Aube et pourtant le niveau de vie médian des ménages pauvres est identique à celui de l'Aube (10 870 €).

Le taux de pauvreté varie inversement avec l'âge, dans le Grand Est comme au plan national. Alors qu'elle touche plus d'un ménage sur cinq de moins de 30 ans, la pauvreté monétaire ne concerne qu'un ménage de 60 ans ou plus sur dix. Dans la région, ce phénomène est plus marqué : le taux de pauvreté des jeunes est supérieur à la moyenne nationale et celui des plus âgés inférieur. La situation familiale est encore plus discriminante que le critère d'âge. Les personnes vivant seules sont relativement plus affectées, et plus encore les familles monoparentales, celles-ci étant même plus touchées dans la région qu'en moyenne nationale. Ces contextes familiaux sont plus fréquents chez les femmes, plus souvent concernées par la monoparentalité que les hommes. De manière générale, les femmes ont des revenus plus faibles, notamment celles qui vivent seules et ont un âge avancé.

Parmi les ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils peuvent être identifiés, représentatifs de la variété de facteurs et de situations personnelles ou professionnelles : faiblesse (voire absence) des revenus d'activité selon le degré d'insertion sur le marché du travail, faible niveau de retraite, charges familiales etc.

Le premier profil identifié regroupe les ménages pauvres retraités, et se caractérise par une part importante de personnes vivant seules. Un deuxième profil rassemble un quart de la population pauvre de la région. Il s'agit de ménages « insérés sur le marché du travail » ayant souvent des charges familiales. Les jeunes de moins de 30 ans, pas ou peu insérés sur le marché de l'emploi, constituent le troisième profil : ce sont plus souvent des personnes qui vivent seules et dans des territoires urbanisés. Les profils 4 et 5 correspondent tous deux à des ménages non insérés sur le marché du travail, qui se distinguent par le statut d'occupation de leur logement : soit ils en sont propriétaires (9,5 % de la population pauvre), soit ils le louent dans le parc privé (15,5 % des personnes pauvres). Enfin, le dernier profil se caractérise par des ménages non insérés dans l'emploi et locataires du parc social. Il rassemble 23,7 % des personnes pauvres et s'avère bien plus présent dans les territoires urbains de la région.

Ces différents profils de pauvreté se retrouvent dans tous les territoires, mais dans des proportions qui peuvent varier sensiblement.

Vue à l'échelle des départements, cette variété dessine quelques spécificités. Les Ardennes,

la Haute-Marne, la Meuse, les Vosges se démarquent par un poids plus important de personnes pauvres du profil retraités. Dans l'Aube et dans la Marne, une plus forte part de pauvres sont locataires du parc social. La pauvreté des moins de 30 ans est plus présente en Meurthe-et-Moselle et dans la Marne. La Moselle, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sont moins « spécifiques ». La proportion de pauvres insérés sur le marché du travail est supérieure dans le Bas-Rhin. En Moselle, les propriétaires non insérés dans l'emploi sont surreprésentés, et dans le Haut-Rhin, ce sont les locataires du parc privé qui ont un poids plus élevé.

Au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d'autres formes de difficultés sociales et être

associée à certains facteurs potentiellement aggravants. Cette approche élargie peut s'appuyer sur des indicateurs dont certains sont assez directement liés à la pauvreté, d'autres plus indépendants ou contextuels : situation défavorable sur le marché du travail, faible niveau de qualification des actifs, situations familiales spécifiques pouvant s'accompagner d'une forme d'isolement social, difficulté d'accès au logement, difficulté d'accès aux soins, éloignement des services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité, etc.

Dans certains territoires exposés à la pauvreté, ces fragilités se cumulent et peuvent engendrer des situations de plus grande précarité. Dans l'espace rural, on peut distinguer des territoires où les difficultés sont

relatives à de faibles niveaux de diplômes et à une insertion plus difficile sur le marché du travail (par exemple, la communauté de communes (CC) du Sammiellois ou la CC Vallées et Plateau d'Ardenne). Certains EPCI urbains comme la communauté d'agglomération (CA) de Forbach Porte de France, la CC des Portes de Romilly-sur-Seine ou la CA Mulhouse Alsace Agglomération, présentent, en plus d'une forte pauvreté monétaire, un cumul de difficultés liées à l'insertion sur le marché du travail et à des situations familiales défavorables, des faibles niveaux de diplômes ou des difficultés de logement.